



Vote d'une assemblée générale. Dans une copropriété

Par **Gilloumataf**, le **28/11/2015** à **13:15**

Une assemblée générale a eu lieu pour des travaux que j'ai demandé sur la route de la copropriété concernant l'évacuation des eaux .le vote a eu lieu anonymement par oui ou non sans que je sache le nom des personnes qui ont voté pou ou contre est ce légal .
Mr huret

Par **catou13**, le **28/11/2015** à **13:43**

Bonjour,
Le vote a eu lieu à main-levée et il y a sans doute eu une unanimité. Le vote prend toujours en compte les tantièmes présents et représentés (le quorum nécessaire devant être atteint), donc à l'arrivée ça ne peut pas être anonyme. Etiez vous présent à l'AG ? Quel a été le résultat du vote.Vous constaterez dans le PV que les noms apparaitront (avec les tantièmes détenus) : A voté pour ... A voté contre S'est abstenu ...

Par **Gilloumataf**, le **28/11/2015** à **13:55**

J'étais présent .le vote a eu par bulletin oui ou non dans une urne à côté de la salle.le décompte a eu lieu.je ne sais pas qui a dit oui ou non.c'est pour cela que je demande si c'est légal
Merci de me répondre
Mr huret

Par **catou13**, le **28/11/2015** à **14:34**

Bonjour,
Ben ça ressemblait plutôt à une répétition des élections régionales !! Vous êtes nombreux dans cette copro ? Chez moi on est plus de 80 et je n'ai jamais vu ça.... Rassurez-moi, sur le bulletin, devait on inscrire son nom afin de permettre au syndic de comptabiliser les millièmes ?

Par **Gilloumataf**, le **28/11/2015** à **14:41**

Aucun nom d.inscrit

Par **catou13**, le **28/11/2015** à **14:53**

Bonjour,

Je n'ai qu'un mot HALLUCINANT.... En copropriété toute délibération votée par bulletins secrets peut faire l'objet d'une action en annulation. J'espère que votre syndic (si vous en avez un ...) n'est pas un professionnel parce que là ça serait "le pompon sur la Garonne"!!!!

Par **youris**, le **28/11/2015** à **15:00**

bonjour,

je me demande si le votre a eut lieu à bulletins secrets comment le syndic et le président de l'assemblée générale a pu calculer les tantièmes des pour et des contre.

salutations

Par **Gilloumataf**, le **28/11/2015** à **15:09**

Nous sommes 17 dans le lotissement total des voix 15 contre 2 pour

Tx refusés

Mr huret

Par **catou13**, le **28/11/2015** à **17:26**

Bonsoir,

Donc vous n'êtes pas en copropriété mais en Lotissement !!! Tout s'explique.... Dans ce cas un mode de scrutin à bulletins secrets avec une maison = une voix me semble plus plausible, mais il faudrait prendre connaissance des statuts de votre ASL.

De toute façon à 15 contre 2 c'était mal engagé même en copro !!!